

Technologies numériques au service des citoyens : quel rôle pour Genève ?

EN TANT QUE PARTI DE L'INNOVATION, LE PLR A ORGANISÉ EN JUIN UNE AGORA SUR LE THÈME DE LA *BLOCKCHAIN*. EN PARALLÈLE, LA DÉPUTATION A ÉGALEMENT DÉPOSÉ UNE MOTION SUR CETTE THÉMATIQUE. PIERRE NICOLLIER, DÉPUTÉ ET VICE-PRÉSIDENT DU PLR GENÈVE, EXPLIQUE LES ENJEUX LIÉS À CETTE TECHNOLOGIE.



Par Pierre Nicollier

Le 30 juin s'est tenue une agora traitant des technologies numériques, et plus particulièrement de la *blockchain*. A cette occasion, nous avons eu le plaisir de recevoir M. Alexis Roussel, pionnier suisse des cryptomonnaies, co-auteur de « Notre si précieuse intégrité numérique » avec Grégoire Barbey, aux Editions Slatkine, ainsi que M. Gabriel Jacquard, doctorant en droit, spécialisé de la *blockchain* et des *smart contracts*.

Nous avons échangé sur la place que pourrait prendre cette technologie, ainsi que les opportunités qu'elle créerait pour notre canton. Cet article reprend certains des points présentés et discutés avec le public qui nous ont semblé importants. Il ne se veut pas exhaustif et l'intégralité de l'agora peut être visionnée sur la page *Youtube* accessible via le site du PLR Genève (www.plr-ge.ch).

QU'EST-CE QUE LA *BLOCKCHAIN* ?

Nous entendons régulièrement le terme de *blockchain*, mais sa signification est parfois nébuleuse. Il s'agit d'une technique de cryptage numérique, qui permet de garder la trace de transactions de manière sûre, décentralisée et anonyme. Elle permet d'enregistrer et de garantir l'authenticité d'une transaction au sein d'un groupe d'utilisateurs appelé communauté. Pour illustrer son fonctionnement, nous pouvons imaginer un groupe qui est constitué de 4000 membres du PLR Genève. Lorsqu'un des membres décide d'acheter un carton de vin de garde genevois à un autre membre, la transaction (carton contre monnaie) est codée/cryptée, déchirée en petits morceaux et ceux-ci sont distribués à tous les membres.

Quel avantage à ce type de codage de transactions ? Nous pouvons identifier trois avantages à cette technologie. La première est sa rapidité et donc son gain en productivité.

L'inscription d'une transaction ne prend que quelques secondes et n'est pas dépendante d'une tierce partie. Elle est effectuée directement entre deux membres de la communauté.

La deuxième est sa sécurité. De telles transactions sont en effet extrêmement robustes, car, pour les falsifier, il faudrait réussir à collecter tous les morceaux, les décoder, modifier les transactions, avant de les recoder et redistribuer les morceaux au sein de la communauté. De plus, le système étant décentralisé, la perte d'un ou plusieurs morceaux n'altère pas le tout.

La troisième est son anonymat, la clef de cryptage étant gardée par les seules parties prenantes de la transaction. La communauté est garante de la transaction mais chaque membre ne possède qu'une partie cryptée du tout.

En revenant à notre exemple du carton de vin, le vendeur possède sans doute un système

L'anonymat des transactions et la création de communautés doit impliquer une réflexion sur le rôle et la place de l'État.

informatique qui contient ses factures et qui peut tomber en panne ou être piraté.

L'acheteur, quant à lui, ne reçoit qu'un ticket en papier qui va s'altérer. La *blockchain* permet de s'affranchir de ces éléments et garantir la fiabilité de cette transaction directement entre les deux individus.

Pour notre canton, nous pouvons imaginer une utilisation de cette technologie dans le cadre du registre foncier, des assurances, dans le commerce de matières premières, la traçabilité des aliments ou alors dans le domaine de la santé où la confidentialité est de mise, tout comme pour le vote électronique.

QUELS DÉFIS POUR L'ADOPTION DE CETTE TECHNOLOGIE ?

Lors de nos discussions, nous avons abordé deux domaines dans lesquels des défis doivent être relevés : le cadre légal et les implications pour notre société. Concernant le cadre légal, prenons l'exemple d'un litige concernant l'achat d'un bien via la *blockchain*. Les communautés d'utilisateurs peuvent être disséminées dans divers pays. Les parties prenantes pourront prouver que la transaction a été effectuée mais dans quelle juridiction les parties pourront-elles faire valoir leurs droits ? Se posent également des questions relatives à l'ancrage des transactions et donc

à la fiscalité.

À l'aube du développement de ces technologies, nous pouvons identifier une opportunité pour Genève dans la création d'un cadre permettant d'utiliser notre territoire comme une sphère de sécurité pour les futurs projets, appelée « *safe harbour* ». La députation PLR a d'ailleurs déposé en mai dernier une motion demandant la création d'un tel cadre (M 2763, voir résumé en page 20).

Le travail sera vaste pour sécuriser l'usage de ces technologies mais il doit permettre à Genève d'accroître son rayonnement et sa prospérité, tenant compte du rôle de Genève en tant que capitale mondiale des standards technologiques,

des valeurs démocratiques, mais également en tant que centre de négoce.

Le second défi évoqué, en sus de l'aspect légal, est l'impact que ces technologies auront pour notre société. L'anonymat des transactions et la création de communautés doit impliquer une réflexion sur le rôle et la place de l'État. Alors que le PLR répète depuis de nombreuses années qu'un allègement est souhaitable, la *blockchain* doit venir en soutien à un État fort, en particulier dans ses tâches régaliennes. Il s'agit d'un élément primordial pour garantir la stabilité et la prospérité de notre société, tout comme la démocratie au sens plus large.

Le travail sera vaste pour sécuriser l'usage de ces technologies mais il doit permettre à Genève d'accroître son rayonnement et sa prospérité.

Nous devons adopter ces transformations et garantir qu'elles restent au service de nos valeurs.



Éditions Slatkine
GENÈVE

Nouveau Genevois
1205 Genève
022 818 42 42
<https://www.plr-ge.ch/accueil/index>

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Magazines spéc. et de loisir
Tirage: 6'424
Parution: 9x/année

Page: 14
Surface: 97'478 mm²

Ordre: 844003
N° de thème: 844.003
Référence: 81858164
Coupage Page: 3/3

